

Protection des captages d'eau potable

Lettre d'information n° 13 – septembre 2016



Actualités

Pesticides dans les cours d'eau : légère baisse de 2008 à 2013

Une étude du service de l'observation et des statistiques du Ministère de l'Environnement, publiée en septembre 2016, note une tendance à la baisse de l'indice d'évolution des pesticides d'environ 10%. Cet indice est extrait du cumul des concentrations moyennes annuelles de plus de 300 matières actives, pondérées par le seuil d'écotoxicité propre à chaque pesticide.

Seule une vingtaine de matières actives, les plus écotoxiques, influence les résultats, même si elles ne correspondent pas forcément aux pesticides les plus présents dans les cours d'eau.

Cette tendance à la baisse est due en premier lieu par l'interdiction de certaines matières actives ayant un fort impact dans les cours d'eau, comme le diuron interdit définitivement en 2008. Le rapport note toutefois qu'il n'y a pas eu d'effet de substitution visible dans les cours d'eau suite à ces interdictions.

Le deuxième facteur de diminution est le climat. Les années 2009 et 2010, plutôt sèches, traduisent une baisse plus importante de l'indice. A l'inverse, l'année 2012, avec un printemps pluvieux, montre une augmentation de la teneur des pesticides dans les cours d'eau.

[Téléchargez l'étude](#)

Colloque systèmes de culture innovants : « concevoir, former, accompagner »

Un colloque national a été organisé par le RMT (réseau mixte et technologique) systèmes de culture innovants et ses partenaires le 17 mai 2016 à Paris sur la conception, la formation et l'accompagnement en lien avec les systèmes de culture innovants. Le colloque a été organisé autour de présentations de synthèses et de retours d'expériences. Les actes du colloque sont disponibles sur le site de la [Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne](#).

Appel à projet pour protection de la ressource en eau par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

L'agence va consacrer 6 millions d'euros à cet appel à projet afin de soutenir les initiatives territoriales collectives réduisant l'impact de

l'activité humaine sur la ressource en eau. Les porteurs de projet peuvent être des collectivités, collectifs d'agriculteurs, associations, chambres d'agriculture, etc. Le taux d'aide maximal est fixé à 80 %. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées avant le 14 octobre et les dossiers finalisés avant le 16 décembre.

[Plus d'information ici.](#)

Publications

Gestion de l'eau : « Agir avec pragmatisme et discernement »

La Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a publié le 20 juillet 2016 un rapport d'information sur l'application de la Loi sur l'eau de 2006. Dans ce cadre, le Sénateur Remy Pointereau, Vice-président de la commission, a auditionné de nombreux acteurs de l'eau dont le Président Luc Servant pour l'APCA et Tristan Mathieu pour la FP2E.

Dix ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA, JO du 31/12/06), la Commission du Sénat a souhaité en réaliser un bilan. Cette loi visait notamment l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau d'octobre 2000, en particulier le bon état des eaux d'ici 2015.

Le rapport fait part de 25 propositions pour améliorer son application à la fois sur les volets la gestion quantitative, de la qualité de l'eau, mais aussi sur le financement et la gouvernance.

[Téléchargez le rapport.](#)

Etude stratégique de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : partenariats et filières favorisant une agriculture compatible avec le bon état des eaux

Un rapport de 80 pages diffusé en mars 2016 et réalisé par plusieurs Bureaux d'Etudes (ASCA, Epices, Proteis +) identifie les cultures à bas niveau d'intrants et leurs perspectives de développement dans le bassin Seine-Normandie, puis décrit les politiques publiques pouvant favoriser le développement de ces productions. L'étude déboucherait sur des préconisations à l'Agence de l'Eau pour relier politique de l'eau et productions à bas niveau d'intrants. Cette dernière partie est non diffusable.

[Téléchargez le rapport](#)

Nouvelle fiche présentant le site pilote de Châteauroux

La Chambre d'agriculture de l'Indre vient d'éditer une fiche pour présenter les actions menées sur le périmètre de protection éloigné des captages du Montet-Chambon, alimentant la ville de Châteauroux.

L'aire des captages du Montet-Chambon a été identifiée parmi un réseau de 10 sites pilotes, dès le début de la convention APCA/FP2E en 2009 pour suivre l'avancement de la démarche partenariale entre la Chambre d'agriculture de l'Indre et l'entreprise de l'eau.

Dès 2004, à la demande de la communauté d'agglomération de Châteauroux, les premières actions pour protéger la ressource en eau sont menées par la Chambre d'agriculture. Il s'agit de suivis agronomiques annuels des parcelles agricoles situées dans le périmètre de protection éloigné des captages : plus de 80% de la surface agricole est ainsi suivie par la Chambre d'agriculture. L'eau du captage présente des taux de nitrates proches de la norme de potabilité à 50 mg/l. Les actions agricoles se sont principalement axées vers le conseil pour l'optimisation des pratiques de fertilisation azotée (conseil de dose, outils de pilotage en cours de végétation, mesures de reliquats azotés, biomasse colza, interculture, etc.).

Une synthèse globale comprenant une modélisation de la lixiviation en nitrates dans le sol est réalisée avec l'outil Scan-azote. Le partenariat mené alors avec la Lyonnaise des Eaux avait permis également de tester l'outil Nitrascope®, afin d'estimer à l'échelle du territoire les fuites de nitrates dans le milieu et leur temps de transfert jusqu'au captage. La concertation entre acteurs n'a pas abouti à la réalisation d'un contrat de territoire type Agence de l'eau. Néanmoins, Châteauroux Métropole, consciente de l'enjeu de préservation de la ressource en eau a souhaité reconduire le suivi agronomique en 2016.

[Téléchargez la fiche de présentation du site de Châteauroux](#)

Les fiches de 6 autres sites, présentés à l'occasion de l'Atelier National APCA/FP2E du 3 décembre 2015, sont disponibles sur [le lien suivant](#).

Retour sur la première web-conférence technique APCA/FP2E

Nouvelle action du partenariat APCA/FP2E 2016, l'organisation de web-conférences régulières, ouvertes aux réseaux Chambres d'agriculture et Entreprises de l'eau, sont l'occasion d'échanger en comité restreint sur des sujets techniques issus de démarches de terrain.

La première web-conférence a eu lieu le 13 juin 2016 et a rassemblé une vingtaine de participants pour répondre à la question suivante : « Comment définir des zones d'infiltrations préférentielles sur les aires de captages et cibler des actions d'aménagement hydraulique aux agriculteurs ? »

La web-conférence était composée d'une séquence de présentation d'un projet d'aménagement d'hydraulique douce mené sur l'aire d'alimentation de captage de Limesy par la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime. Sur ce territoire, fortement sensible à l'érosion et présentant de nombreuses bêtes, des actions d'aménagement du paysage ont été mises en place pour limiter à la fois l'érosion et les transferts de polluants.



En partenariat avec le Syndicat de Bassin Versant de l'Austreberthe, un plan d'aménagement d'hydraulique douce a été mis en œuvre, concerté avec les agriculteurs et les acteurs locaux. Suite à une expertise de terrain pour identifier les dysfonctionnements hydrauliques (rigoles, ravines, bêtes, etc.), 223 aménagements ont été proposés aux agriculteurs pour freiner les écoulements (bandes enherbées, fascines, haies, talus, fossés, etc.).

La présentation a été suivie d'une séquence d'échanges entre les participants pour confronter les méthodes, outils et besoins opérationnels sur cette thématique.

La présentation de Nicolas Coufourier, conseiller érosion à la Chambre d'agriculture 76 est disponible [ici](#).

Carte des 10 sites concernés par le partenariat APCA - FP2E



« 16 actions territoriales pour la protection de la ressource en eau »

Dans le cadre de son partenariat avec l'ONEMA, le réseau des Chambres d'agriculture a réalisé des fiches présentant des démarches territoriales positives ou innovantes sur les aires d'alimentation de captage.

16 démarches territoriales

Les conseillers référents du réseau national des Chambres d'agriculture ont identifié 16 sites sur lesquels une dynamique de territoire était engagée permettant d'atteindre des résultats sur la qualité de l'eau. Ces sites ont été sélectionnés pour couvrir différents contextes agricoles, selon la zone géographique, les types de productions, l'étendue de l'aire de captage et la nature des polluants retrouvés dans l'eau.

Ces fiches ont été réalisées pour :

- ✓ Faire remonter au niveau national des exemples de démarches partenariales efficaces et concrètes pour la protection de la ressource en eau ;
- ✓ Prouver que les démarches partenariales et volontaires, concertées avec la profession agricole, sont efficaces pour réduire les pollutions agricoles ;
- ✓ Faire part de certains freins au déploiement de démarches territoriales pleinement efficaces ;
- ✓ Mettre en avant la diversité des actions déployables, adaptés à chaque territoire.

Le document se présente sous la forme d'une brochure, regroupant 16 fiches correspondant à un exemple d'action sur une aire de captage. Chaque fiche présente de manière synthétique l'historique et les résultats de la démarche déployée sur l'AAC, un focus sur une action innovante spécifique au territoire et fait part des intérêts et limites de la démarche mise en oeuvre.

« Comment faire en sorte que les politiques publiques puissent valoriser et favoriser un accompagnement innovant sur le territoire ? »

C'est l'interrogation formulée par les animateurs que l'on retrouve le plus fréquemment parmi les 16 territoires. Une meilleure adaptation des outils financiers, une méthodologie et une gouvernance favorisant la mise en œuvre d'actions innovantes à l'initiative des exploitants conduiraient à une plus grande implication des acteurs, au bénéfice de la préservation de la qualité de l'eau au captage.

Par exemple, certains conseillers témoignent d'échecs d'actions territoriales innovantes, comme pour le captage d'Airon-Saint-Vaast (62) où un projet d'assolement collectif en Agriculture Biologique n'a pas pu aboutir du fait de plusieurs contraintes administratives et d'une réglementation incertaine.

Des facteurs de réussite communs entre les différentes démarches de territoire

Ces opérations réussies se basent sur une démarche de long terme. Pour certaines, les premières actions pour protéger la qualité de l'eau se sont engagées il y a plus de vingt ans. Un travail partenarial, concerté et porté par différents acteurs compétents constitue le premier facteur de réussite d'une action territoriale efficace. Ces dynamiques ont été impulsées grâce à un fort engagement des acteurs du territoire : volonté politique de la collectivité d'une part, fort engagement des exploitants agricoles et de leurs conseillers d'autre part pour s'engager dans une démarche de progrès. Elles sont souvent dues à la volonté de certains agriculteurs pro-actifs, accompagnés par leurs conseillers, qui ont réussi à entraîner les autres exploitants du territoire.

Comment obtenir ce document ?

La brochure « 16 actions territoriales pour la protection de la ressource en eau » sera diffusée largement auprès des partenaires des Chambres d'agriculture. D'une part, sur internet, sur le futur portail national sur les captages (disponible à l'automne 2016), et sur le site web des Chambres d'agriculture. D'autre part, sur demande auprès de l'APCA, en format papier.



Exemple de la fiche du bassin versant de l'Arnoult (17)

Colloque PollDiff'Eau 2016, les 15 et 16 novembre à Nancy

Après le succès de la première édition 2013, l'ASTEE, l'ONEMA et la FNCCR vous convient au séminaire « Partageons nos expériences, nos méthodes et outils pour protéger la ressource en eau vis-à-vis des pollutions diffuses ».

Le séminaire PollDiff'Eau a pour objectif principal la montée en compétence scientifique, technique et en animation des animateurs captages. En ce sens, PollDiff'Eau 2016 est un lieu de partage des connaissances, d'échanges d'expériences ainsi que de débats sur les outils existants et de co-construction de solutions.

Le séminaire se déroulera en deux temps :
- La journée du 15 novembre, consacrée aux retours d'expériences en séance plénière, suivie de présentations de nouveaux outils et méthodes.
- La journée du 16 novembre, organisée en deux sessions d'ateliers d'échanges en groupes réduits.

[Programme et inscriptions](#)

Journée « pratiquer le dialogue territorial pour prévenir les blocages » de la FNAB, le 24 novembre 2016 à Paris

Cette journée est destinée à tout acteur soucieux de l'efficacité du dialogue entre parties prenantes d'un projet d'intérêt général : collectivités locales, chercheurs, associations, Agences de l'eau, services de l'État, et acteurs du monde agricole.

Ce colloque a pour objectif :

- Mesurer l'apport du dialogue territorial dans la construction de projet de territoire (notamment sur les zones à enjeu eau) dans l'émergence d'innovations méthodologiques et de pratiques vertueuses,
- Échanger entre néo-praticiens du dialogue territorial.

[Programme et inscriptions \(limitée à 40 places\)](#)

Le partenariat APCA – FP2E a pour objectif de rapprocher les Professionnels de l'eau et les Chambres d'agriculture pour la protection des captages d'eau potable. Ce partenariat s'est concrétisé par la réalisation d'une étude de terrain de novembre 2009 à mai 2010, qui a abouti à la rédaction d'un guide contenant 21 recommandations de bonnes pratiques partenariales sur les captages d'eau potable. Ce guide est disponible sur le lien suivant : [Guide complet](#) ou sur les sites internet de la FP2E (<http://www.fp2e.org>) et de l'APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr>).

La lettre d'information « protection des captages d'eau potable » vise à permettre aux personnes ayant participé à l'étude de terrain d'être tenues au courant des actions au niveau national du partenariat. De plus, elle donne la parole aux acteurs de chacun des sites de l'étude pour annoncer les principales avancées réalisées dans la démarche de protection des captages.

FP2E

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau regroupe la quasi-totalité des entreprises privées assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France.



48 rue de la Bienfaisance
75008 Paris
fp2e@fp2e.org

Chambres d'agriculture France - APCA

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture représente l'ensemble des Chambres d'agriculture à l'échelle nationale.



9 Avenue George V
75008 Paris

Pour plus d'informations

Léonard Jarrige (interlocuteur du partenariat APCA/FP2E), leonard.jarrige@apca.chambagri.fr

Tél : 01 53 57 11 77

Secrétariat : Jeannie Bregmestre, jeannie.bregmestre@apca.chambagri.fr - tél : 01 53 57 10 84 - fax : 01 53 57 11 94